



**HAL**  
open science

# Valeurs et emplois de 'rien': de la quantification aux stratégies discursives

Kheira Mérine

► **To cite this version:**

Kheira Mérine. Valeurs et emplois de 'rien': de la quantification aux stratégies discursives. Emilia Hilgert; Silvia Palma; Pierre Frath; René Daval. Négation et référence, 5, Épure, Éditions et presses universitaires de Reims, pp.289-305, 2016, Res per nomen, 978-2-37496-021-0. hal-02540685

**HAL Id: hal-02540685**

**<https://hal.univ-reims.fr/hal-02540685>**

Submitted on 11 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Valeurs et emplois de *rien* : de la quantification aux stratégies discursives

Kheira Mérine  
Université Oran 2, LOAPI, CRASC.  
merinekheira2@yahoo.fr

## Introduction

*Rien* est connu pour sa caractéristique polycatégorielle<sup>1</sup> (adverbe, nom, pronom) et jouit, de ce fait, de propriétés distributionnelles que seul le discours maîtrise. En effet, les classifications grammaticales lui ont toujours attribué soit un rôle prédicatif, en tant que nom ou pronom, soit un rôle non prédicatif, en tant qu'adverbe ou membre d'une locution. Mais sur le plan discursif, son contenu informatif, oscillant entre le nul et le non nul, joue avec les possibilités d'interprétation en modifiant les points de vue au gré des situations discursives qui convoquent des lectures intraphrastiques et transphrastiques. C'est cette altérité du point de vue due à cette variabilité discursive que nous cherchons à démontrer afin de conférer à *rien* un rôle de modalisateur opérant au niveau des relations transphrastiques. Mêlant les approches syntaxique, sémantique et pragmatique, nous nous intéressons surtout à *rien* opérant au sein d'une structure négative.

## *Rien* et la tradition grammaticale : de la catégorie au sens

La tradition grammaticale reconnaît que *rien* se caractérise non seulement par son aspect polycatégoriel, mais aussi par sa diversité distributive. Elle lui confère une valeur sémantique à partir de deux éléments qui conditionnent son emploi le plus souvent phrastique ou propositionnel. C'est ainsi que sont prises en compte aussi bien l'origine étymologique<sup>2</sup> du terme que son évolution, pour expliquer qu'au

---

<sup>1</sup> Nous empruntons le terme à Fuchs (1996).

<sup>2</sup> A l'origine, d'après Grevisse (1986 : 1151, § 732), *rien* « était employé comme nom féminin signifiant « chose » » (son étymon latin est *rem*, accusatif de *res*). Il a gardé cet emploi jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a acquis son aspect négatif en s'associant au « ne » adverbe de négation (discordantiel,

niveau du sens *rien* peut avoir deux valeurs antithétiques, une valeur négative et une valeur opposée positive<sup>3</sup>. *Rien* négatif est classé par rapport à un sens relatif de la négation, classement que nous essayons de discuter pour montrer sa limite. Quant à *rien* à sens positif, il permet de renforcer l'idée que le mot n'est pas toujours décisif quant au sens, mais que c'est sa fonctionnalité au niveau du discours qui est déterminante quant à sa portée sémantique. C'est ce que nous développons dans cette partie.

#### **Rien négatif : entre la négation relative et la négation absolue**

Pour les grammairiens, *rien* (négatif) sert à exprimer une *négation relative* par opposition à *pas* ou *point* qui servent à exprimer une *négation absolue*<sup>4</sup>, avec cette précision que ces deux derniers (*pas* et *point*) peuvent renforcer leur sens négatif en s'appuyant sur des *formules* telles que : *du tout* (*pas du tout*, *point du tout*), *absolument* (*absolument pas*).

Grevisse (1986) définit la négation relative comme celle qui « est limitée » ou qui porte « sur un seul aspect du fait ». La question que l'on peut se poser est de savoir si cette catégorisation touche *rien* dans toute sa polylexicalité ou bien si elle se limite à l'emploi de *rien* comme pronom se combinant avec le discordantiel *ne*, comme on pourrait se demander à partir de quels calculs référentiels (inférentiels ?) se mesure la valeur relative ou non de la négation exprimée par *rien*. C'est ce que nous allons essayer de démontrer à partir des items suivants.

#### **Valeur de la négation et position grammaticale de *rien* pronom et/ou adverbe**

Si nous considérons l'exemple suivant :

(1) a- rien n'a été fait / b- on n'a rien fait

le même fait que nous représentons par *p* (*avoir fait quelque chose*) est nié par l'emploi de *ne* + *rien* avec deux positions différentes : *rien*

---

pour Damourette et Pichon, 1911-1940). Voir Grevisse, *op. cit.*, p. 1477, § 974.

<sup>3</sup> De ce fait, *rien* se démarque de ses homologues *forclusifs* (Damourette et Pichon, 1911-1940) en référant à *quelque chose*, d'où son aspect ambivalent entre le négatif et le positif.

<sup>4</sup> Voir Grevisse (1986 : 1482).

pronom et *rien* adverbe. Ainsi, en considérant que le fait porte sur des actions, on peut gloser (a) et (b) en valeur numérique et avoir ceci :

(a) on a fait zéro action / (b) zéro action a été faite.

Dans les deux cas, la valeur de *p* est nulle puisqu'elle porte sur la réalisation de zéro action. Ceci nous permet de dire que :

$a = b =$  même contenu référentiel = non *p* (négation absolue de *p*).

Nous pouvons tirer, à partir de là, deux conclusions :

– la première est que le changement de position de *rien* entre *rien* pronom et *rien* adverbe n'a aucune incidence sur sa valeur référentielle (une simple transformation passive peut lui faire subir ce changement, mais est-ce pour autant un changement de valeur sémantique ?) ;

– la deuxième est qu'il est difficile d'admettre une certaine relativité dans l'expression de *rien* négatif<sup>5</sup> pris dans un emploi propositionnel.

L'usage, surtout actuel, nous montre que *rien* peut concurrencer *pas* et *point* en s'associant, lui aussi, aux segments *du tout* ou *absolument* (*il n'y a rien du tout* / *il n'y a absolument rien*), renforçant son sens négatif. Dans ce cas-là, peut-on toujours parler de « négation relative » ? C'est ce que montrent les exemples suivants :

(2) Y a-t-il des oranges dans la corbeille ?

(a) Il n'y a rien du tout dans la corbeille.

(a') Il n'y a rien du tout, la corbeille est vide.

(a'') Non, il n'y a pas du tout d'oranges dans la corbeille / il n'y en a pas.

La question (2) nous permet de comparer le degré de la négation renforcée par « *du tout* » et exprimée d'abord par *rien* et puis par *pas*. Nous remarquons que les réponses (a) et (a'') reprennent le même fait avec la même valeur référentielle représentée par « *la corbeille est vide* » = « *il n'y a rien du tout dans la corbeille* » / « *Il n'y a rien du tout* ». L'emploi de *rien* associé à *du tout* fait que la négation de *p* ne laisse entrevoir aucune autre présence dans la corbeille (des bananes, ou autres fruits). C'est l'absence absolue, aussi bien de l'élément recherché par la question que de tout autre élément pouvant faire partie de l'ensemble que peut contenir une corbeille de fruits (*il n'y a rien du tout, ni oranges ni aucun autre fruit* pourrait être l'équivalent sémantique de *a* et de *a'* où *rien p du tout = non p*)

---

<sup>5</sup> C'est-à-dire *rien* accompagnant l'adverbe négatif *ne*.

En revanche, dans (a''), le fait nié (*il n'y a pas du tout d'oranges dans la corbeille*) porte uniquement sur la non présence des oranges dans la corbeille, il n'exclut pas le fait qu'il peut y avoir d'autres fruits. Peut-on, dans ce cas, parler de négation absolue ?

De nombreuses analyses de ce type d'exemples font intervenir les notions de *foyer* et de *portée*. Touratier (2007a : 29)<sup>6</sup> définit *le foyer* de la négation comme « étant l'élément central de la portée dont la contribution au sens de la phrase fonde la signification négative de cette dernière et par conséquent sa valeur de vérité contraire à celle qu'aurait le contenu sémantique de cette même phrase dépourvue de négation ». Quant à la notion de portée, le dictionnaire de linguistique (Dubois *et al.*, 1973 : 385) la définit comme suit : « La portée d'une interrogation, d'une négation, d'une emphase est définie par la portion de la phrase sur laquelle porte l'interrogation, la négation ou l'emphase ». Il propose comme exemple concernant la négation ceci : « Il n'est pas venu : la portée de la négation est la phrase », c'est une négation totale, par opposition à « Personne n'est venu : la négation est limitée au SN personne » qui est une négation partielle (cité par Touratier, 2009).

A travers *rien* négatif, nous voudrions soulever le problème d'une catégorisation touchant l'expression de la négation où « foyer » et « portée » (Larrivée 2001, Touratier 2009) sont confondus dans la représentation d'un mot que l'usage manipule au gré des situations d'emploi. Nous nous sommes basée sur la composante sémantique produite par l'emploi de *rien*, contrairement aux nombreux travaux réalisés sur la négation et qui se sont basés le plus souvent sur la composante syntaxique pour expliquer les différents aspects de la négation qu'ils démontrent par le biais de classification binaire (telles que *négation du mot* vs *négation de la phrase*, cf. Ernout et Thomas, 1953, Marouzeau, 1969 ; *négation de phrase* vs *négation de constituant/syntaxme*, Klima, 1964 ; *négation partielle* vs *négation totale*, Dubois *et al.*, 1973). A ce propos, Touratier (2009) précise : « Dans tous les cas [...], le morphème de négation a le même signifié, mais son interprétation dépend évidemment de l'énoncé et des données énonciatives dans lesquels il

---

<sup>6</sup> Cité par Touratier (2009).

se trouve ». Ceci nous permet de préciser que la relativité dans un sens négatif (si relativité il y a) ne pourra être le fait d'un mot et de son emploi syntaxique, mais celui d'une construction énoncée, d'un discours dit (point que nous développons dans la deuxième partie du texte).

### *Rien positif*

Dans certains emplois, *rien* désigne une valeur non nulle du fait énoncé, il est alors soit nominalisé, employé seul, soit présenté dans une locution où il est associé à d'autres termes pour exprimer : la restriction / l'exception avec *rien que* ; une quantification exagérée où l'importance de l'objet ou du fait quantifié est réduite à son plus bas degré (*formes hyperboliques*, Grevisse, 1986 : 1150). Sa valeur est déterminée en fonction de sa position grammaticale (nom) ou du sens qu'il prend inséré dans une locution. C'est la forme nominalisée qui nous intéresse et que nous développons dans ce qui suit.

### *Rien sous la forme nominalisée*

Du point de vue de la tradition grammaticale, *rien* nominalisé laisse apparaître une partie de son sens d'origine (lat. *res* « chose »). Toutefois, s'il n'est pas nul, il désigne une valeur sans grande, voire sans aucune importance (*un rien, des riens*, par exemple *il dit toutes sortes de riens*, où *riens* = « dires interprétés comme n'ayant aucune valeur », cf. Grevisse, 1986 : 1152). Il reste à savoir si la position de *rien* nominalisé est déterminante de sa valeur positive, autrement dit, si *rien* employé comme nom a toujours une valeur positive (*rien* > 0). C'est ce que nous allons essayer de voir à travers l'analyse de ces exemples :

(3) Tu ajoutes un rien de sel et tu laisses mijoter.

(4) Pour un rien, il se met à hurler.

(5) Il l'a escaladé comme un rien, pourtant le mur mesure plus de cinq mètres de haut.

Dans les trois exemples, *rien* est employé dans une forme nominalisée, accompagné d'un déterminant (*un*), occupant des positions syntaxiques différentes (dans (3), il est membre du SV, dans (4) et (5) il est membre du circonstant). Dans (3), *un rien* entre dans la composition d'une structure quantifiante fonctionnant comme déterminant indéfini (*un rien* = *très peu*), il quantifie un objet du monde (le sel) qui

confère à *rien* une valeur positive :  $rien > 0$ . Cette quantification met l'accent sur l'aspect infime de la quantité (de sel) sur laquelle porte le procès *ajoutes*, ce qui renforce l'aspect positif de *rien* dans cette construction : sa valeur n'est pas insignifiante, elle est, au contraire, importante par cet aspect de quantité très réduite relevant de situation bien précise.

Dans (4) et (5), « *un rien* » est accompagné respectivement de la préposition *pour* exprimant la cause et de la conjonction *comme* exprimant la manière *via* la comparaison, ce qui lui permet de circonscrire le procès par rapport à une cause (4) ou une manière (5) et lui confère le rôle de modificateur étant contaminé par le sens de ces particules avec lesquelles il peut se combiner.

Dans (4), *rien* est employé dans une construction explicative (*pour un rien*) du fait énoncé dans la phrase. Cette expression sert à expliciter l'absence de cause valable justifiant la réalisation du procès (*se met à hurler*) et fonctionne en tant qu'argument dont la logique se baserait sur une totale négation de la causalité engendrant l'acte sur lequel porte le procès (*la raison qui le pousse à hurler n'est pas valable, mais il hurle*). Cette négation de la causalité dont la portée se limite au circonstant (de cause) a pour foyer central *rien* (*un rien*) qui réduit l'importance de la cause à son plus bas niveau. Ce qui permet d'évaluer *rien* par rapport à la relation « cause → effet » qui confère à *un rien* le statut d'une cause minimisée proche de zéro si bien que *pour un rien* devient *Pour + SN à valeur presque nulle* ce qui donne une cause presque nulle d'où  $rien \geq 0$ . Avec cette valeur, *rien* permet de présenter le procès comme étant « hors norme » puisque *un hurlement* doit être le résultat d'une cause conséquente, or là, cette cause est presque nulle d'où le caractère étrange du procès. Cette caractérisation repose sur le fait qu'avec une valeur proche de zéro, *rien* représente une cause qui module le procès en montrant que la relation « cause à effet » est une relation qui ne se base pas uniquement sur la proportionnalité entre les valeurs des deux membres (à cause importante → effet important ; à cause minimale → effet minimale), mais qui fonctionne également, selon un rapport disproportionnel entre ces valeurs. On peut représenter cette disproportion entre la cause et son effet par : « à cause presque nulle → effet élevé » et de ce fait, l'emploi de *Pour un rien* apparaît comme l'emploi

d'une cause disproportionnée au procès dont cette cause est l'origine, ce qui donne *Pour un rien* = cause minimale à effet élevé.

Dans (5), *rien* inséré dans la construction *comme un rien* sert de comparant afin de caractériser le procès « escalader le mur ». Cette comparaison jouant sur la valeur de *rien* fonctionne comme descriptive de la manière dont s'est fait le procès, et ce pour montrer l'aspect facile de la tâche constituant le procès. Si la structure comparative apparaît explicitement au niveau de la construction (par l'emploi de *comme*), il n'en est pas de même pour la manière qui reste à déduire à partir de la lecture globale de l'énoncé. Partant de ces données, nous remarquons que dans notre exemple *comme un rien* répond aux critères de jugement du locuteur donné sur un acte (escalader un mur de cinq mètres) pour nier toute difficulté et mettre ainsi en valeur la facilité avec laquelle l'acte devant présenter des difficultés a été accompli ; on peut représenter cela ainsi : Procès : réalisation d'un acte difficile → manière : résultat obtenu facilement, donc la manière est une forme de commentaire sur le procès, à son aboutissement. Dans ce rapport, *rien* est employé pour réduire la difficulté du procès au degré zéro : sa valeur nulle est liée à l'idée de difficulté nulle : *rien=0* (difficulté), ce qui permet de gloser *comme un rien* par *facilement*.

A travers l'étude de ces exemples, nous avons pu constater que le sens de *rien*, qu'il soit positif ou négatif, n'est pas toujours tributaire de sa catégorie grammaticale mais qu'il se définit dans ses emplois (*un rien* = peu de chose à grande valeur / *un rien* = peu de chose à valeur nulle ou presque nulle). Cette variabilité sémantique est due à ses différents emplois discursifs qui peuvent s'étendre au-delà de l'expression ou de la phrase quand il est négatif. C'est ce que nous traitons dans cette deuxième partie de notre réflexion.

### **Rien : de la valeur grammaticale à la valeur discursive**

Dans cette partie nous ne nous limitons pas aux valences sémantiques et syntaxiques de *rien* puisqu'il ne sera pas considéré en fonction de sa catégorie grammaticale, mais nous essayons de voir dans quelle mesure il peut agir en tant qu'opérateur dans un cadre discursif et quelles sont les relations transphrastiques qu'il peut gérer. Pour ré-



pondre à ces questions, nous procéderons à l'analyse d'exemples recueillis de sources diverses où *rien* répond à des emplois différents. Il est vrai que nous travaillons au niveau de quelques exemples uniquement, ce qui pourrait indiquer la limite de notre analyse, mais comme nous ne prétendons en aucune manière à l'exhaustivité, nous nous satisfaisons de ces cas pour prouver, s'il y a lieu, que *rien* peut agir en tant que *mot du discours* (Ducrot, 1980), et comme il est assimilé à la négation et que c'est cet aspect qui nous intéresse, nous commençons par un rappel de l'aspect opératoire de la négation pour ensuite comprendre le fonctionnement, comme opérateur, de *rien*.

### La négation : structure discursive à fonction d'opérateur

La négation, *opérateur de pensée*<sup>7</sup> (« nous pensons par négation autant que par affirmation »<sup>8</sup>), a fait l'objet de nombreux travaux réalisés aussi bien par les linguistes<sup>9</sup> que par les philosophes du langage parmi lesquels nous citons Frege (1971)<sup>10</sup> qui lui a réservé une place importante dans sa théorie. La confrontant à l'assertion, Frege explique que « la négation est un signe qui modifie le sens de la pensée, un signe qui n'a pas, comme l'assertion, une valeur de force par rapport à la pensée exprimée, mais simplement celle d'un connecteur »<sup>11</sup>. Pour Landre et Friemel (1998), la négation *est un opérateur qui sert à exprimer la subjectivité*<sup>12</sup>. Quant à Muller (1992, 1994, 2007), il la définit comme étant *un opérateur transversal* participant à la *construction d'une interprétation énonciative*. La notion d'opérateurs discursifs (Anscombe, 2013) appelés également « connecteurs », « marqueurs discursifs » (Paillard, 2011), « mots du discours » (Ducrot, 1980) est l'une des rares notions à réunir les chercheurs sur un même avis ; ainsi reconnaissent-ils tous que c'est une notion à approcher sémantiquement, tant sa composante est diversifiée englobant des entités linguistiques appartenant (en même temps, pour certaines) à plusieurs classes morphologiques

---

<sup>7</sup> Selon la théorie de Frege (voir Benmakhlouf, 2001).

<sup>8</sup> Blanché, 1957.

<sup>9</sup> Tels que Martin (1966), Moignet (1959/1973).

<sup>10</sup> Frege, 1971 (cité par Benmakhlouf, *op. cit.*).

<sup>11</sup> Benmakhlouf (*op. cit.*).

<sup>12</sup> Landre et Friemel, 1998.

et grammaticales. Pour Ducrot (1980), « comprendre un discours, c'est toujours imaginer des stratégies, et la linguistique peut y aider dans la mesure où elle donne aux mots, donc aux phrases, des significations qui obligent, pour se laisser transformer en sens, à reconstituer les débats dont le discours est le lieu. » Anscombre, Donaire et Haillet (2013) donnent une définition de l'opérateur discursif, en le qualifiant « d'entité linguistique dont l'emploi a pour effet de mettre en place une stratégie discursive spécifique ». C'est en tant que stratégie discursive que la structure négative opère en se basant sur de nombreuses formes linguistiques dont *rien*. Il reste à savoir quels types de stratégies, la négation, s'appuyant sur le mot *rien*, peut construire et comment, à travers ces stratégies, *rien* peut opérer en tant que marqueur discursif.

La lecture de notre corpus nous a montré que chaque cas est un emploi à part de *rien*, sauf quelques exceptions où c'est la même stratégie qui est reprise. Toutefois, nous avons pu déceler des traits de ressemblance entre les différents emplois, ce qui nous permet d'arriver à une catégorisation<sup>13</sup> des fonctionnalités de *rien* qui, si elles se rapprochent de celles de la négation, ne se confondent pas avec elles. Ces fonctionnalités sont :

- *rien* opérant pour la mise en valeur d'un jugement,
- *rien* opérant comme focal au sein d'argument anticipant ou confirmant la position du locuteur,
- *rien* opérant dans une négation descriptive.

Notre but, à travers l'étude de chaque variable, est de voir comment *rien* arrive à modaliser la valeur de la négation en lui ajoutant un aspect spécifique (ne se réalisant pas avec un autre mot négatif).

*Rien opérant pour la mise en valeur d'un jugement*

Le rapport de *rien* avec l'expression d'un jugement dans un fait énonciatif nous oblige à rappeler que, dans bon nombre de travaux, la négation a toujours été rattachée au jugement ou au point de vue du locuteur. Pour Frege (Benmakhlouf, 2001), même si la négation n'est pas un jugement (« n'intervenant pas comme une force »), elle

---

<sup>13</sup> Les éléments catégorisés ont déjà fait l'objet de différentes études concernant la négation (voir Muller, 1992, 1994 ; Hamm, 1994, etc.)

« affecte le contenu jugeable » dans la mesure où elle représente « le résultat de l'évaluation d'un référent, qu'il soit linguistique ou situationnel » (Muller, 2007 :3). Muller (*ibid.*) propose « de voir en la négation fondamentalement un jugement [...] sur un contenu propositionnel indépendant, des modalisations proprement énonciatives avec lesquelles il peut se combiner dans les indépendantes ». Partant de ces données, nous essayons de voir si l'emploi de *rien* a une *incidence* particulière dans l'énonciation du fait nié ou s'il se confond avec la structure négative. C'est ce que nous visons à développer, à partir de l'étude syntactico-sémantique<sup>14</sup> mais aussi pragmatique des exemples suivants :

(7) On essaie, on croit pouvoir oublier avec le temps. On n'oublie jamais rien, on vit avec. (chanson d'Hélène Ségara, extrait de l'album *Humaine*, 2003)

(8) Ce marché ne connaît pas d'altercation ou de commerce de langage vulgaire. Peut être que le cours d'eau avec sa fraîcheur adoucissent le tempérament des visiteurs. Même quand on n'achète rien, on s'y rend juste pour s'imprégner d'une indescriptible ambiance qu'on ne trouve nulle part ailleurs. (*Quotidien d'Oran*, 13.03.2012, p. 13).

Dans les deux passages, *rien* intervient dans une structure négative épousant le même schéma structurel en étant, dans les deux cas, composante principale du prédicat (complément du verbe : *on n'oublie rien / on n'achète rien*). Dans les deux cas, les propositions négatives sont inscrites dans un discours qui les enveloppe ou les enrobe par des faits qui viennent se greffer au fait nié. Mais est-ce que *rien* opère dans le même sens dans (7) et (8) ?

Si nous prenons l'exemple (7), nous remarquons que *rien*, renforcé par *jamais*, joue bien le rôle d'un *inverseur de valeur de vérité* (Muller, 1992) du contenu propositionnel *de p* qui est « on oublie ». Cette valeur de vérité présentée, dans la première phrase du passage, sous forme de deux faits (*on essaie, on croit pouvoir oublier*) dont la réalisation est incertaine (puisque le résultat serait celui d'une expérience), semble appartenir à un *univers virtuel* (Muller, 1992) faisant lui-même partie d'un *univers de croyance* (au sens où l'emploie R. Martin, 1992). L'emploi de *rien* va non seulement agir au niveau de la proposition où il apparaît,

---

<sup>14</sup> Nous empruntons ce terme composé à Hamm (1994).

mais va, en plus et surtout, inverser la valeur de vérité des deux contenus propositionnels de la première phrase. Ce qui lui permet d'étendre la portée<sup>15</sup> de la négation de la deuxième phrase à la première, en agissant comme un effet de réponse à l'expérience, réponse qui serait le rejet de cette virtualité (*essayer, croire*). *Rien* représente ainsi le lien logique et sémantique reliant les deux phrases de l'exemple (P1 et P2) puisqu'il représente *ce quelque chose* qu'on croyait pouvoir oublier, mais qu'en fait on n'oublie jamais. La deuxième proposition de P2 intervient comme une preuve du rejet (exprimé par l'emploi de *rien*) du contenu de P1, elle consolide le sens inversé opéré par la négation, en se présentant comme une *confirmation* : *on vit avec*. De ce fait, *rien* se démarque des autres mots de négation<sup>16</sup> et, dans cet emploi, il joue le rôle d'une pseudo anaphore (*on croit pouvoir oublier x / on n'oublie jamais x*), qui explicite l'objet sur lequel porte la virtualité contenue implicitement dans P1, avec la rupture oppositive séparant le contenu propositionnel du premier segment du passage de celui du second ; ce lien entre P1 et P2 est entretenu par *rien* renforcé par *jamais*, il constitue une relation d'exclusion qui, articulant P1 à P2, confère à *rien* (via sa valeur négative) le rôle d'opérateur transphrastique, rôle à travers lequel il impose le jugement du locuteur comme fait incontesté sans passer par des justifications.

L'exemple (8) comprend trois phrases (P1, P2 et P3). P1 et P2 sont reliées par un rapport de causalité, faisant de P2 un argument justifiant le fait décrit dans P1 (le marché) et le présentant comme exceptionnel. Ce point de vue va s'affirmer dans le sens posé dès P1, et s'appuyant sur le circonstant contenant *rien* (*même si on n'achète rien*), il va confirmer cet aspect exceptionnel (*du marché*) en supposant la négation totale de ce qui caractérise, normalement, un marché (*acheter*). Dans cet exemple, la négation reposant sur *rien* s'inscrit dans la continuité logique du jugement, son rôle d'inverser la vérité n'est pas de nier le

---

<sup>15</sup> Nous utilisons ce concept dans la même conception que celui de *foyer*.

<sup>16</sup> La négation aurait eu un autre effet avec *pas* ou *jamais* tout seul, la valence du verbe *oublier* aurait exigé d'explicitier sur quoi porte l'oubli. En revanche, avec *rien* le sens de la négation prend une toute autre dimension, car non seulement *rien* représente l'objet sur lequel porte le procès, mais, en plus, il est caractérisé par son sens qui ne permet aucune exception.

posé mais de le renforcer et *rien* sert à pousser la supposition vers l'extrême pour faire admettre le posé qui porte sur l'exception, l'inhabituel.

Nous remarquons ainsi que la position de *rien* fonctionnant dans le sens de la négation diffère selon le point de vue du locuteur : dans (7), il sert à marquer le posé (du discours) contenu dans P2 par rapport au supposé contenu dans P1, ce qui nous permet de faire la représentation suivante de (7) : *supposé + posé (nég. rien) + confirmation = jugement*. Dans (8), en revanche, il caractérise le supposé avec une négation totale qui n'est pas en opposition avec le posé (du discours) mais qui le renforce, ce qui peut être représenté ainsi : (8) : *posé (dit + argument 1) + supposé (nég. rien + argument 2) = jugement*.

Dans les deux cas, *rien* opère de manière à ce que le discours dans lequel il est inscrit dynamise les données d'une phrase à l'autre faisant intervenir aussi bien les structures syntaxiques que sémantiques, logiques et/ou pragmatiques.

*Rien opérant comme focal au sein d'argument anticipant ou confirmant la position du locuteur*

Opérant dans une structure négative et étant lié à l'expression du jugement, *rien* devient marque de subjectivité pouvant représenter le point focal aussi bien de la proposition où il apparaît que du passage discursif où il opère. Il reste à savoir si cette position va, surtout sur le plan pragmatique, lui conférer le même fonctionnement avec la même portée significative. Pour essayer d'y répondre, nous proposons d'étudier les exemples suivants :

(9) Il y a ceux que l'on croise, que l'on connaît à peine, qui vous disent un mot, une phrase, vous accordent une minute, une demi-heure et changent le cours de votre vie. Vous n'attendez rien d'eux, vous les connaissez à peine, vous vous êtes rendu léger, légère, au rendez-vous et pourtant, quand vous les quittez, ces gens étonnants, vous découvrez qu'ils ont ouvert une porte en vous, déclenché un parachute, initié ce merveilleux mouvement qu'est le désir, mouvement qui va vous emporter bien au-delà de vous-même et vous étonner. (<http://citations-lovee.skyrock.com/>)

(10) Il y a des gens avec qui l'on passe une grande partie de sa vie et qui ne vous apportent rien, qui ne vous éclairent pas, ne vous nourrissent pas, ne vous donnent pas d'élan – Encore heureux quand ils ne vous détruisent pas à petit feu en se suspendant à vos basques et en vous suçant le sang. (*Ibid*)

Dans (9), *rien* agit au sein de la proposition *vous n'attendez rien d'eux* en inverseur de la valeur de vérité (*on attend quelque chose*) pour anticiper sur la finalité du discours qui annule la valeur de la négation, dans pareille situation (*il y a des gens ...*). Dans ce cas, la négation (prépare la non négation, c'est-à-dire l'affirmation. Celle-ci est contenue dans une suite de propositions qui, s'ajoutant l'une à l'autre, confirment la non négation (on n'attendait *rien* / il est arrivé quelque chose). Ce quelque chose n'a de valeur que par rapport à *rien* qui dans ce passage devient le centre de gravité de l'événement<sup>17</sup>, mais aussi du jugement, puisqu'à travers la signification de P2 se construit celle de P1 qui, à l'aide de cinq propositions, énumère des faits relatifs à la situation avec un constat donné dans la cinquième proposition (*et changent le cours de votre vie*), agissant comme une conséquence dont le lien avec le fait n'est pas du tout explicite. La P2 se charge de cette mise en surface du lien cause/conséquence par le biais de la négation/non négation. C'est ainsi que l'argument *ne rien attendre d'eux*, avec *rien* comme mot chargé d'un sens plein (négation totale), fonctionne, dans ce passage, comme anticipateur de la position du locuteur qui est d'annuler la négation pour la remplacer par une affirmation.

Dans (10), il s'agit de l'effet inverse. La négation établie par *rien* est mise en rapport explicitement avec le fait annoncé, ce qui instaure un rapport d'opposition où la négation, par l'emploi de *rien* rend compte de l'attitude du locuteur qui en fait un postulat de départ pour son raisonnement. Cette opposition contenue dans P1 forme en quelque sorte le posé du discours, appelant un ou des présupposés garantissant la valeur de vérité selon l'univers de croyance du locuteur. C'est ce qui est pris en charge par les P2 et P3 du passage qui fonctionnent beaucoup plus comme justification de la négation soutenue par *rien* que comme suite logique à P1.

---

<sup>17</sup> Il faut remarquer que cette valeur de « focal » de l'argument est valable pour des cas où *rien* est positif comme on peut le constater dans l'exemple suivant : « *il suffit d'un rien, [...], pour que remontent de l'ombre, en flots bouillonnants et confus, des images, des mots, des cris, des souvenirs délétères que l'on croyait à jamais effacés.* » (Maïssa Bey, 2001, *Cette fille-là*, L'Aube, p. 37) – même si, pour ce cas, la focalisation sert à montrer l'inadéquation entre la cause (minime : un rien) et l'effet bien important, donc disproportionné.

L'étude de ces deux exemples nous a montré que *rien*, même s'il opère dans une macrostructure négative, modalise les énoncés sur le plan de la signification et cela tout en usant des mêmes structures, surtout syntaxiques. Il agit par rapport à l'environnement textuel où il opère en tissant des relations toujours tributaires des situations d'emploi, et à travers lesquelles il signifie par rapport au positionnement du locuteur.

*Rien opérant dans une négation descriptive*

Sans entrer dans les débats concernant la définition de la négation descriptive, nous essayons tout de même de placer ce fait linguistique dans son parcours historique afin que l'on puisse situer notre réflexion par rapport à ce qui a été dit et fait concernant ce type de négation. Ainsi, depuis l'antiquité et plus précisément avec Aristote, la négation descriptive a été considérée comme servant « à décrire un état du monde ». Les philosophes du langage, notamment Russel (Moeschler, 2010) y ont vu une négation interne vs une négation externe<sup>18</sup> ; Nølke (1992 : 48) explique cela en montrant que par exemple la phrase *cet exercice n'est pas difficile* est susceptible d'avoir deux interprétations différentes : a) cet exercice n'a pas la propriété d'être difficile ; (b) cet exercice a la propriété d'être non difficile ; (a) est dite négation externe, et (b), négation interne. Cette dichotomie a pris, d'après Nølke (*op. cit.*), d'autres formes selon les chercheurs dont certains la désignent par l'opposition « négation de phrase (à portée large) vs négation de prédicat à portée restreinte », d'autres ont opté pour la dichotomie « négation polémique vs négation descriptive » (Ducrot, 1973, 1984). Horn (1985, 1989) se démarque de Ducrot en parlant « d'emploi descriptif de la négation » qu'il oppose à l'emploi polémique de la négation. Mais tous ont abordé, sur ce plan, la négation par le biais de *ne... pas* ; qu'en est-il de *ne... rien* ? Peut-il opérer dans une négation descriptive ? D'après Moeschler (2010), « la négation descriptive (sémantique) est vériconditionnelle : elle affecte les conditions de vérité de la proposition exprimée ». Il reste à savoir si *rien*, connu pour son aspect subjectif (lié au jugement), peut – dans le

---

<sup>18</sup> Voir Moeschler (2010).

cadre d'une négation descriptive – se défaire de cette coloration subjective et permettre à la proposition dans laquelle il agit de répondre à cette vériconditionnalité. Pour y répondre, nous entreprenons l'étude de l'exemple suivant :

(11) Les enfants malades que les mères nous supplient de garder après la guérison encore quelque temps car il n'y a rien à manger à la maison... (A. Lemsine, 1976, « La chrysalide », *Chroniques d'Algérie*, p. 240)

Dans cet exemple, la proposition négative « *il n'y a rien à manger à la maison* » présente un contenu propositionnel dont seul le cotexte peut éclairer sur la valeur de vérité. Avec l'emploi de *rien*, la négation se donne un caractère absolu, mais le rapport qui la lie au reste de l'énoncé montre bien qu'il s'agit du rapport « cause à effet » avec une adéquation entre l'une et l'autre des deux parties du rapport (on se sépare de son enfant qui sort d'une maladie / il n'y a rien à manger à la maison) ; à effet grave, une cause grave. *Rien* n'est pas employé pour un rôle modalisateur (sinon, il y aurait eu inadéquation), mais pour apporter une information justificatrice du fait. Il aurait pu servir d'effet d'exagération (*il n'y a rien à manger dans la maison* qui sous-entend *qu'il faut faire les courses* ou *qu'il faut aller au restaurant*, le mot *rien* servant soit à persuader [*pour faire les courses*] ou à dissuader [*pour ne pas demander à manger à la maison*]), mais l'effet engendré par cette cause permet à *rien* d'avoir une valeur nulle ( $Rien = 0$ ), valeur sur laquelle va se construire la vériconditionnalité de la proposition négative qui décrit une situation engendrant le fait discursif représenté par l'exemple (10).

## Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous pouvons dire que *rien* est un mot qui intègre le discours via des constructions syntaxiques qui lui confèrent sa spécificité polycatégorielle mais qui n'agissent en rien dans sa valeur discursive, de sorte que fonctionnant dans les mêmes schémas syntaxiques, il opère différemment selon les situations et les discours. Ainsi, jouissant d'une variabilité sémantique et pragmatique, *rien* négatif intègre le discours et fonctionne selon la logique qui préside à son emploi.



## Références bibliographiques

- Anscombre, J-C., Donaire M-L., Haillet P. P. (éd.), 2013, *Opérateurs discursifs du français : éléments de description sémantique et pragmatique*, Berne : Peter Lang.
- Blanché, R., 1957, « Opposition et négation », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, t. 147, 187-216.
- Benmakhlouf, A., 2001, « Frege sur la négation comme opposition sans force », *Revue de métaphysique et de morale* n°30, 7-19.
- Callebaut, B., 1991, *La négation en français, une approche pragmatico-discursive*, Bruxelles : Académie royale de Belgique.
- Damourette, J. & Pichon E., 1911-1940, *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.
- Dubois, J. et al, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.
- Ducrot, O., 1980, *Les mots du discours*, Paris : Minuit.
- Grevisse, M., 1986, *Le bon usage*, 12<sup>e</sup> éd. refondue par A. Goosse, Paris : Duculot.
- Hamm, A., 1994, « Aspects du comportement pragmatique de la négation », *Linx*, 171-185, [en ligne] mis en ligne le 18 juillet 2012. Consulté le 22 juin 2013. URL : <http://linx.revues.org/1203>.
- Horn, L-R., 1985, "Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity". *Language*, 61, 121-174.
- Horn, L-R., 2001, *A Natural History of Negation*, Stanford: CSLI Publications.
- Landre, A. et Friemel E. (1998), « Opérateurs et enjeux discursifs », *Langages*, n° 132, p.108-123.
- Leeman, D., 1998, *Les circonstants en question*, Paris : Kimé.
- Martin, R., 1966, *Le mot « rien » et ses concurrents dans l'histoire du français*, Paris : Klincksieck.
- Martin, R., 1992, *Pour une logique du sens* (2<sup>e</sup> édition revue et augmentée), Paris : Presses Universitaires de France.
- Moeschler, J., 1991, « Les aspects pragmatiques de la négation linguistique : acte de langage, argumentation et inférence pragmatique », *Travaux du centre de Recherches Sémiologiques*, 59, Neuchâtel.
- Moeschler, J., 2010, « La négation comme expression procédurale » [disponible en ligne à partir de] consulté le 26/6/2013 ; URL : [www.unige.ch/lettres/linguistique/moeschler/.../negation\\_expression.pdf](http://www.unige.ch/lettres/linguistique/moeschler/.../negation_expression.pdf)
- Muller, C., 1984, « L'association négative ». *Langue française*, 62, 59-94. doi : 10.3406/lfr.1984.5191

- Muller, C., 1992, « La négation comme jugement », *Langue française*, 94, 26-34.
- Muller, C., 1994, « La négation comme jugement : une application aux interronégatives », *Linx* [En ligne], 5 | 1994, mis en ligne le 18 juillet 2012, consulté le 28 juin 2013. URL : <http://linx.revues.org/1210> ; doi: 10.4000/linx.1210
- Muller, C., 2007a, « La place de la négation dans la grammaire », *Studii si cercetări filologice*, 2007-2, Universitatea din Pitești, 212-231.
- Muller, C., 2007b, La négation, opérateur transversal dans la construction des énoncés, [disponible en ligne à partir de], URL : [www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Claude\\_Muller.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Claude_Muller.pdf)
- Nølke, H., 1992, « Ne...pas : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation », *Langue française*, 94, 48-67.
- Nølke, H., 2012, « Les lectures de ne... pas : éléments d'une explication modulaire », *Linx* [En ligne], 5 | 1994, mis en ligne le 18 juillet 2012, consulté le 03 juillet 2013. URL : <http://linx.revues.org/1212> ; doi : 10.4000/linx.12
- Paillard, D., 2011, « Marqueurs discursifs et scène énonciative », in Hancil, S. (dir), *Marqueurs discursifs et subjectivité*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, 13-30 ;
- Touratier, C., 2009, « La portée de la négation ? » *Lingua latina, revue de linguistique latine du centre Alfred Ernout*, [en ligne] [www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/touratier.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/touratier.pdf). Consulté le 10 juin 2013.